

L'arbitrage de l'OMC ignore la souveraineté des Etats à choisir leur niveau de sécurité

8 février 2006 - L'OMC donne tort à l'Union européenne à propos du différend qui l'oppose aux Etats-Unis, au Canada et à l'Argentine sur les OGM. Rien de très étonnant : la logique du marché libre ne tolère pas la liberté souveraine de la part des Etats. StopOGM dénonce dans cette décision le choix de l'OMC pour la réglementation la plus faible en matière de protection de l'environnement et de la santé et rappelle qu'une très nette majorité de citoyennes et de citoyens soutiennent le principe de précaution à propos des OGM. StopOGM espère que la décision de l'OMC suscitera une réflexion sur l'importance de la souveraineté alimentaire et la capacité politique des Etats à limiter le tout-au-marché.

Alors que l'Union européenne a levé son moratoire en 2004, intégré l'année dernière plus d'une trentaine de variétés GM dans le catalogue commun des variétés autorisées sur tout son territoire, et autorisé neuf nouvelles variétés GM depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle directive sur les OGM, les Etats-Unis, le Canada et l'Argentine ont maintenu leur plainte devant l'OMC parce que certains Etats maintiennent un moratoire sur les OGM, comme la Grèce et l'Autriche. Cette volonté de casser toute opposition politique de quelque Etat que ce soit démontre que l'enjeu de cet arbitrage est celui de la domination du marché sur toute souveraineté étatique.

Pour StopOGM, aucun des Etats parties du différend ne sort vainqueur de cet arbitrage : seules les oligopoles biotechnologiques comme Monsanto, DuPont, Dow Chemical, Syngenta ou Bayer peuvent avoir le sourire. Qui se réjouit en Argentine de cette décision ? Alors qu'il produisait toute son alimentation humaine et animale, ce pays doit importer son alimentation depuis qu'il cultive du soja transgénique pour l'exporter dans le monde ; le bilan écologique et social de la culture d'OGM y est catastrophique : destruction massive de la pampa et de la forêt vierge, utilisation exponentielle de pesticides et stérilisation durable des sols, émigration vers les villes et chômage de centaines de milliers d'agriculteurs.

La décision de l'OMC ne changera sans doute rien en Europe, ni en Suisse. Les consommateurs et les paysans ne veulent pas d'OGM dans les champs et dans leur alimentation. Contre cette opposition, l'OMC ne pourra pas grand-chose. En revanche, cette décision sonne comme un ultimatum pour les pays en voie de développement qui prennent appui sur le refus des consommateurs européens pour renoncer aux OGM dans leur propre agriculture. La décision de l'OMC évacue complètement les règles protégeant la liberté souveraine des Etats à défendre le niveau de sécurité que souhaite leur population, en ignorant le Protocole de Cartagena, qui reconnaît le principe de précaution et la souveraineté des Etats en la matière.

L'OMC estime que les raisons scientifiques avancées pour décréter un moratoire sur les OGM sont insuffisamment fondées. StopOGM analysera l'argumentation soutenant cette appréciation avec attention, mais craint déjà que celle-ci ne repose sur des modèles d'évaluation de risque plus favorables aux producteurs d'OGM qu'à l'environnement et aux consommateurs finaux, humains ou animaux, comme c'est le cas Outre-Atlantique. Les moratoires subsistant dans certains pays européens concernent en effet certaines variétés GM dont le dossier scientifique est depuis longtemps contesté, comme le maïs Bt 176 de Syngenta ou le soja GT73 et le maïs MON 810 de Monsanto, pour lesquels les résultats de tests toxicologiques n'ont pu exclure des risques pour la santé.

Les entreprises de transformation alimentaires comme Kellogs et Kraft pressent les autorités américaines à porter plainte contre les règles d'étiquetage signalant la présence d'OGM dans les denrées alimentaires, au prétexte que ces indications stigmatiseraient les produits étiquetés et fausseraient la concurrence. Cet arbitrage et ces intentions de pousser le bouchon plus loin sont de nature à renforcer la conscience des consommateurs, des défenseurs de l'environnement et des paysans de faire barrage aux OGM, pour se prémunir d'un système vidant complètement de sa substance l'ensemble des significations culturelles attachées à la nourriture et à l'autodétermination des Etats souverains.

L'arbitrage de l'OMC ne touche en rien le moratoire sur les OGM voté le 27 novembre. Le moratoire suisse porte sur la dissémination des OGM dans l'environnement. Il ne concerne pas l'importation des

produits génétiquement modifiés, sinon les fourrages et ou denrées alimentaires capables de se reproduire et qui pourraient être disséminés dans l'environnement. De toute façon, il faudrait que les produits génétiquement modifiés soient autorisés en Suisse, or, pour l'instant, il n'y en a que quelques-uns.

Contact

Sylvain Fattebert, StopOGM, tél. 076 58 73 14
Herbert Karch, VKMB, tél. 079 301 91 49